



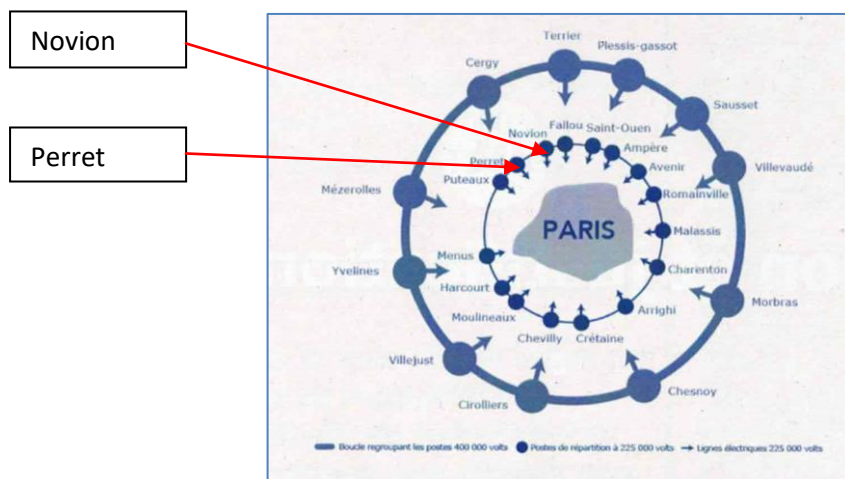
Projet de création d'une liaison souterraine à 225 000 Volts entre les postes électriques de Novion et Perret

Participation à la concertation du 8 mars 2023

Ce projet porté par RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité de 63 à 400 kV, a fait l'objet d'une concertation sous l'égide de la préfecture des Hauts de Seine en présence de la DRIEAT et d'Environnement 92. Il s'inscrit dans un programme de renouvellement de 80km de liaisons souterraines à l'horizon 2030-2040.

Le projet

Les stations de Novion et Perret font partie de la boucle (200 000 V) du réseau circulaire de la région parisienne, lui-même relié à la boucle 400 000 V par des liaisons radiales (voir schéma).



Cette liaison créée en 1965, doit être refaite avec un tracé nouveau sur les villes de Levallois Perret et Asnières, pour un coût de 13 M€. Le calendrier des travaux est prévu entre 2023 et 2025, avec une interruption pendant les JO 2024. Il s'agit d'installer 3 câbles synthétiques par tronçons de 1000 m, et des chambres de jonctions ; le rythme des travaux est de l'ordre de 30 à 50m par semaine.

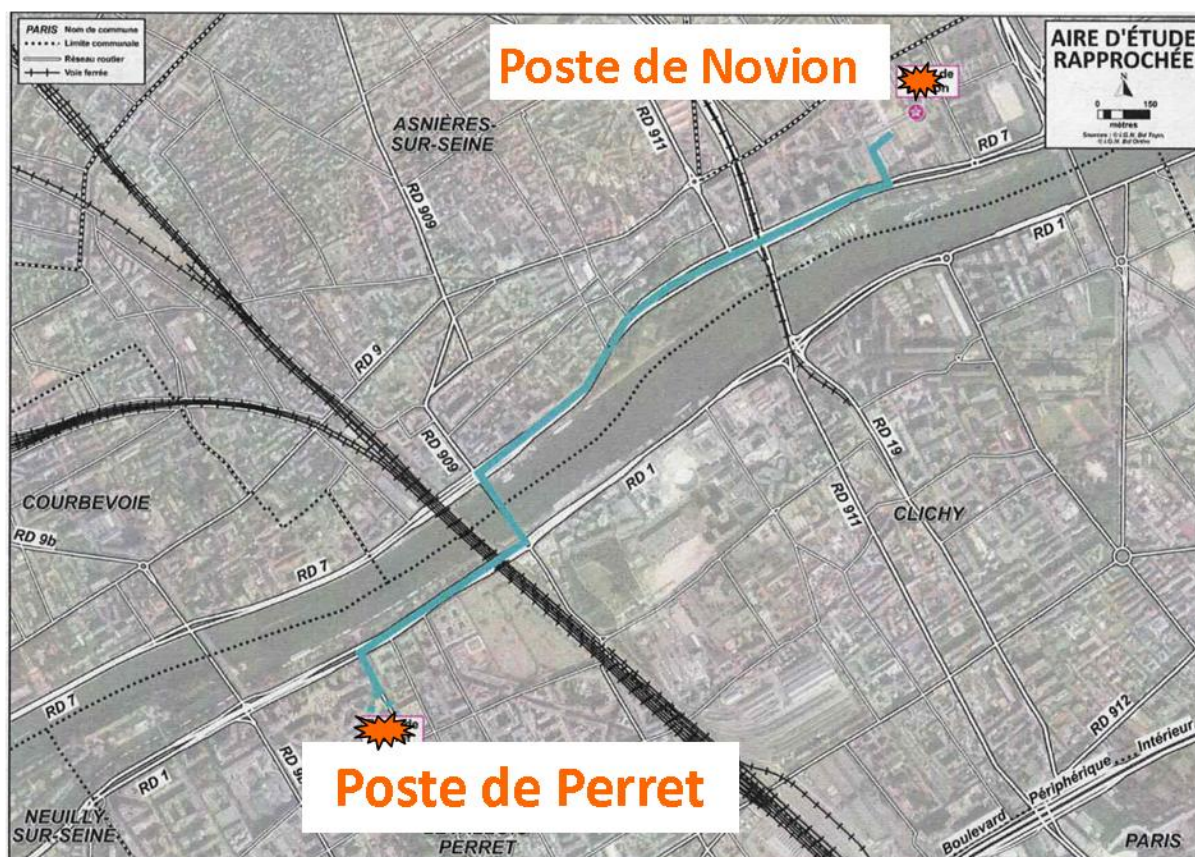
L'objectif de la concertation : Rechercher le tracé de moindre impact sur la base de trois solutions proposées. Les villes d'Asnières, Levallois Perret et Clichy ont été consultées. Il n'y aura pas besoin d'autorisation d'utilité publique.

Les contraintes :

Le tracé doit être choisi en zone urbaine dense, en présence de nombreux réseaux souterrains (réseaux d'eau potable et assainissement dont celui pour l'incendie, gaz, etc...).. Le passage de la Seine (sur les ponts ou souterrains), la présence de voies à grande circulation (RD7, RD1) et les contraintes sur les travaux et l'impact sur les arbres d'alignement et leurs racines.

Un consensus a été trouvé sur

- L'aire d'étude qui doit être suffisamment grande pour minimiser l'impact sur l'environnement, pendant les travaux.
- Le choix du tracé, qui va être transmis à VEOLIA (réseau de distribution d'eau), à l'inspection générale des carrières, aux pompiers, les services de police puis soumis au ministère de la transition écologique.



Le tracé détaillé est le suivant :

Rue Novion, RD7 Quai Aulagnier, Quai Dr Dervaux, RD909, mont routier d'Asnières, RD1, Quai Charles Pasqua, rue du Président Wilson, rue Clément Bayard, rue du parc